Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 11 Avril 1900. No. 21.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.0[illegible]
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subsequente 8 "
N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS
En ce qui concerne les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence générale de publicité, No. 11, Rue du Pont Louis-Philippe (près l'Hôtel de Ville) Paris, qui a seule le Monopole et la responsabilité exclusive des annonces.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

MGR RITCHOT

Nous avons parlé mercredi dernier du remarquable discours prononcé récemment par Mgr Ritchot, lors d'une séance qui lui a été offerte à l'occasion d'un anniversaire. Nous empruntons aujourd'hui à la "Northwest Review" le passage suivant de ce discours:

Votre Grandeur, mes révérends Pères, mes révérendes Soeurs, Mesdames et Messieurs,

Ce que nous avons vu ce soir est à la fois édifiant et instructif. Mais l'éducation dont les demoiselles de ce couvent ont fait preuve n'est pas d'aujourd'hui. Il y a quarante ans, lorsque je vins pour la première fois dans l'ouest je vis des séances analogues à celle-ci. La femme de ce passé, déjà loin, n'était pas inférieure à la femme qu'on élève aujourd'hui dans les couvents.

La représentation qui vient d'avoir lieu montre qu'ici l'enseignement des choses profanes et modernes n'empêche pas la note chrétienne de dominer tout le reste : pareil spectacle fortifie notre foi et augmente en nous l'amour de la religion.

On parle beaucoup de nos jours de l'importance des chiffres, et cela avec raison. J'étais moi-même si convaincu de l'utilité des chiffres, il y a 50 ans,que j'imaginai, pour les enseigner à mes élèves, une méthode spéciale : et grâce à cette méthode spéciale mes élèves firent de rapidesprogrès.

Mais nous-mêmes, catholiques, nous sommes quelquefois tellement absorbés par les questions d'argent que nous oublions qu'il y a ici-bas d'autres objectifs que cet argent. L'argent ne satisfait point le coeur; il ne pourrait pas vous donner ce sentiment de bonheur et de tranquille satisfaction dont vous avez joui ce soir. Ici nous avons l'éducation complète du coeur aussi bien que la formation de l'intelligence. Dans ce sens, l'éducation vaut infiniment mieux que l'instruction. Les succès de nos collègues et l'avantage avec lequel nos couvents rivalisent avec les autres institutions analogues sont la preuve que même dans l'enseignement profane, dans le simple savoir humain, nous ne sommes pas en arrière de notre époque. Notre mérite, pour être reconnu, doit éclater dix fois. Durant les six ou huit dernières années nous n'avons eu aucun octroi du gouvernement et cependant nos écoles ont marché avec l'éclat que vous savez. Ce résultat est dû à notre système d'éducation, qui n'est pas d'hier.

Nos couvents enseignaient avec d'excellentes méthodes,bien avant que leurs délateurs actuels fussent nés. Ces esprits bornés croient avoir fait de grandes découvertes dans l'éducation, mais s'ils connaissaient l'histoire de l'Eglise Catholique, ils verraient que leurs découvertes sont anciennes et qu'il n'en ont pas le mérite. Les meilleurs éducateurs sont les Jésuites, et cependant leur système n'est pas nouveau. Nous ne rejetons pas ce qui est bon dans les nouvelles méthodes; non, nous sommes comme les Romains qui faisaint leur profit de ce qu'il trouvaient de bon chez les nations qu'ils avaient vaincues.

COLONISATION

Le R. P. Blais, O. M. I. nous amenait de l'Est, jeudi dernier, un fort contingent d'immigrants canadiens - français de la Province de Québec, du Wisconsin et du Michigan. Le soir de leur arrivée, ces immigrants ont été reçus par la société de colonisation de Saint-Boniface. Ils visitent actuellement la province en vue de choisir leurs terres.

M. l'abbé Poulin, curé de Saint Maurice, qui s'occupe activement de colonisation, verra par la venue de ces colons, sa paroisse s'augmenter de 25 familles. C'est magnifique.

Nous remercions le R P. Blais du travail énorme qu'il s'impose pour nous amener des compatriotes et nous le félicitons du succés qui couronne ses efforts. Aux nouveaux arrivés, une bonne et fraternelle poignée de main, une cordiale bienvenue.

LA GUERRE

La censure anglaise a repris son oeuvre dans l'Afrique australe, c'est pourquoi les nouvelles sures du théâtre de la guerre font absolument défaut.

A Londres, on s'attend toujours à une bataille entre le général French et les Boers. On sait que cette division est allée au secours du colonel Broadwood, qui a perdu la moitié de ses troupes dans une embuscade, et qu'elle va s'efforcer de reprendre les sept canons que l'ennemi a capturés en cette circonstance. Mais on n'a pas de nouvelles de French depuis son départ. Est-il à opérer un mouvement tournant? A-t-il réussi à envelopper l'ennemi ? On l'ignore. Tout ce que l'on sait, c'est que les Boers osnt encore maitres de l'aqueduc de Bloemfontein et qu'un duel d'artillerie a eu lieu à cette endroit. Les Boers sont en force de ce côté, et tout indique qu'ils sont déterminés à faire une énergique résistance.

Les dépêches nous annoncent que Mafeking était encore assiégé le 20 mars; que Buller se prépare à avancer; que le général Cronje, le colonel Schiel et 1,000 prisonniers boers sont partis, la semaine dernère pour l'île St-Hélène; enfin, "the last but not the least" que les Boers sont démoralisés, qu'ils refusent de défendre les Biggarsberg et de continuer la guerre, et que le president Kruger a demandé à M. Steyn de faire encore une énergique résistance avant de capituler.

Après la capitulation de Cronje et l'entrée de Roberts à Bloemfontein, les dépêches de sources anglaises annonçaient que les Boers étaient complètement démoralisés, qu'ils avaient abandonné la plus grande partie de l'Etat libre et que tout probable ment ils ne feraient plus de résistance. Mais voilà que peu de jours après l'on découvre que les Boers sont encore en force autour de Bloemfontein.

Au nord, près de Brandfort, ils s'opposent à la marche de l'armée de Roberts et lui infligent des pertes sérieuses.

A l'ouest, ils entourent le général Methuen ils le harcèlent sans cesse, et interceptent les communications entre Kimberley et Bloemfontein.

A l'est, le commando Olivier, venant du nord de la Colonie du Cap, passe aux nez des Anglais sans être inquiété et va grossir les rangs de l'armée transvaalienne au nord de l'Etat libre. Et pendant que s'opère cette brillante marche, les Boers qui surveillent la frontière du Basutoland se rendent maitres de Ladybrand, attaquent le colonel Broad wood, lui enlèvent sept canons et mettent 350 Anglais hors de combat.

Après tout, pour des gens démoralisés, ce n'est pas si mal c'est toujours comme ça que les Boers prouvent leur démoralisation; ce n'est certainement bas rasrant pour les armes anglaises dans l'Etat libre.

LE PRINCE DE GALLES A BRUXELLES

Bruxelles,—Un coup de pistolet a été tiré sur le Prince de Galles, au moment où ils quittait la station du chemin de fer en cette ville. Il n'a pas été atteint.

Le prince et la princesse de Galles avaient quitté Londres, le matin, en route pour Copenhague où ils ont assisté aux fêtes qui ont eu lieu en cette ville, le 8 avril, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi Christian.

On calcule qu'il y a maintenant au Manitoba 600,000 acres de terre prête à être ensemencée de plus que l'année dernière à la même époque. La récolte de cet été dépassera de deux millions et demi de minots celle de l'été dernier, et la récolte de l'avoine accusera une augmentation de 600,000 minots.

Le Manitoba.

Mercredi 11 Avril 1900

Des raisons majeures nous forcent de sacrifier aux affaires scolaires de Winnipeg beaucoup de matières intéressantes que nous aurions voulu insérer dans ce numéro.

Une Conférence Importante et Désormais Célèbre.

Nous reproduisons d'après le "Free Press" du 28 mars dernier, un sommaire de la conférence qui a eu lieu entre le Bureau des écoles publiques de Winnipeg et la délégation catholique, à la suite du mouvement sorti de la réunion tenue le 18 du même mois par un bon nombre de catholiques de cette cité.

Au cours de cette conférence il s'est dit des choses fort intéressantes à signaler. Ainsi il appert que des deux côtés, on a apporté à cette conférence les dispositions les plus conciliatrices possibles. Le Bureau des écoles publiques, composé uniquement de protestants, a juré qu'il nourrissait les plus vives sympathies pour les catholiques, obligés de payer jusqu'à présent une double taxe scolaire. Mais il a fait connaître aussi quelle était son interprétation de la loi, même après l'adoption du fameux règlement Laurier-Greenway. Or, tout en exprimant ses sympathies pour les catholiques, tout en voulant bien appliquer la loi dans son sens le plus large et le plus généreux, le Bureau scolaire de Winnipeg a posé d'abord comme préliminaires obligés de toute entente, la nécessité pour les institutions catholiques de devenir des écoles publiques sans restriction ni arrière pensée, sujettes à tous les règlements et au contrôle d'une autorité non-catholique.

Toujours en interprétant la loi, le Bureau réclame le droit de faire, s'il le juge à propos, la répartition des enfants dans les divers locaux scolaires sans tenir compte des croyances religieuses. Ce serait l'école mixte dans ce que cette expression comporte de plus opposé à nos principes catholiques. Au-dessus flotterait cette neutralité religieuse, préface de l'hostilité à Dieu même, au-devant de laquelle les nations, conduites par des meneurs occultes, semblent courir.

Le Bureau affirme encore que ce serait son devoir d'exiger, dans nos maisons, la suppression de tous emblèmes religieux, et chez nos instituteurs, celle des costumes religieux.

On ne le dit point, mais nous imaginons qu'à la place du Christ et de la Madone, on nous permettrait d'accrocher aux murs dégarnis l'image de quelques animaux ; nous supposons aussi qu'au lieu du spectacle vénérable que présentent les costumes modestes de nos ordres religieux, on ne s'objecterait pas à laisser s'étaler sous les yeux de nos jeunes enfants quelques-unes de ces nudités qui bordent les rues.

Nous ne croyons pas que jamais commentaire plus suggestif, plus clair, plus juste, ni plus incisif n'ait été fait du règlement Laurier-Greenway, que celui qui nous est offert par la position prise à cette conférence par le Bureau scolaire de Winnipeg.

Si des protestants remplis de conciliation, débordant de sympathies pour nous—ils le disent du moins—se croient autorisés et même tenus, en vertu des devoirs que leur impose leur position officielle d'interpréter ainsi la loi, on voit de suite ce qu'elle vaut, on comprend sans plus d'efforts tout l'odieux de ce règlement. Jamais ce soi-disant règlement n'est apparu plus captieux, plus violent ni plus faux, et tout ce qu'on a dit de plus fort contre cet acte d'injustice est pleinement justifié. Les protestants—bien disposés, n'oublions pas—du bureau scolaire de Winnipeg ont interprété dans son sens véritable la malheureuse solution dans laquelle nous sommes empêtrés depuis l'intervention de M. Laurier en 1896.

Nous ne pensons pas faire acte de témérité en affirmant que jamais les catholiques n'accepteront de pareilles conditions.

Nous n'avons rien dit d'une autre proposition, émise également par le Bureau scolaire de Winnipeg, celle en vertu de laquelle on exigerait de nos communautés religieuses l'abandon complet de leurs maisons et autres propriétés scolaires. Cette proposition ne se rattache pas aussi intimement que les autres à la question du règlement. Il est évident toutefois qu'elle est de tonte façon inadmissible.

LES ECOLES CATHOLIQUES DE WINNIPEG

UNE CONFÉRENCE

Ce qui suit est une traduction du compte-rendu publié par le "Free Press :"

Le 27 mars dernier le Bureau des commissaires des écoles publiques de Winnipeg se réunissait pour entendre les propositions qu'une délégation de catholiques de cette cité devait leur présenter. Les commissaires présents étaient M. Bole, président, et MM. Carman, Byrnes, Dr. Benson, Ross, Dulmage, Roberts, Horne, Browne, Fowler, McKerchar et McKechnie.

La députation catholique était composée de MM. Carroll, président, P. Marrin, secrétaire, et T. D. Deegan.

M. Bole ouvrit la séance. Expliquant le but de l'assemblée il commença par faire connaître que la semaine précédente il avait reçu la visite de deux citoyens catholiques de Winnipeg formant partie du bureau des écoles catholiques, lesquels lui avaient exprimé le désir de soumettre au Bureau des écoles publiques quelques propositions au sujet des écoles catholiques. C'est pourquoi, il avait convoqué la présente assemblée. Les membres de la délégation sont les représentants de la population catholique de la cité de Winnipeg, laquelle forme une portion considérable des contribuables de la cité. Ils ont droit à une réception courtoise de notre part. Les catholiques de Winnipeg entretiennent certaines idées spéciales concernant l'éducation publique. Ils ont droit d'avoir ces opinions et nous devons les respecter.

S'adressant à la députation le président fait remarquer qu'autant qu'il peut le savoir, les membres du Bureau sont tous des protestants, mais comme le Bureau lui-même n'a pas d'affiliations religieuses et représente toute la population, il est d'avis que la loi en vertu de laquelle le Bureau administre les affaires scolaires de la cité permet aux parents de toutes les classes, qu'ils soient Juifs ou Gentils, d'envoyer leurs enfants à des écoles où ceux-ci sont à l'abri de toute intervention concernant leur foi religieuse. C'est le désir de toutes les classes de voir s'effacer toutes les lignes de démarcation qui existent. Le Bureau a le désir de donner aux propositions de la délégation sa plus sérieuse considération. Il fera connaître au plus tôt sa réponse aux délégués.

M. J. Carroll présenta alors le secrétaire, M. Marrin, et l'invita à lire la proposition qu'ils avaient à faire. Il ajouta qu'ils venaient vers Bureau des écoles publiques mus par l'intérêt public, ce qui, dans sa pensée, ressortait complètement des propositions elles-mêmes.

M. Marrin fit alors la lecture du document que voici :

Au Président et aux Membres du Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg.

Messieurs :

Les soussignés, au nom des catholiques de Winnipeg, demandent la permission de soumettre à la juste et favorable considération de votre Bureau, les propositions suivantes :

1. Il y a actuellement environ 700 enfants catholiques fréquentant les écoles separées de Winnipeg, et en outre, plus de 200 qui ne vont à aucune école.

2. Dans le passé, les catholiques de Winnipeg ont, pendant près de 10 ans, supporté leur quote part du fardeau des taxes qui ont été prélevées pour la construction des bâtisses servant aux écoles publiques dans Winnipeg et pour le maintien de ces mêmes écoles dont ils ne peuvent, pour des raisons de conscience, retirer aucun bénéfice pour l'éducation de leurs enfants.

3. Que, tandis qu'ils payaient ainsi, pendant la période susmentionnée, leur part d'impôts pour le maintien des écoles publiques de Winnipeg, ils ont dû s'astreindre à l'obligation additionnelle de se pourvoir de locaux pour leurs propres écoles et de payer pour le fonctionnement de celles-ci, afin de pouvoir donner l'éducation à leurs enfants; et que, malgré leurs efforts et leurs sacrifices, la double taxe que cet état de choses leur a imposé, s'est trouvée tellement lourde que leurs écoles sont maintenant grevées d'une dette considérable.

4. Les écoles séparées de la cité sont maintenant pourvues d'instituteurs possédant des diplômes émis par le département provincial de l'éducation.

5. Les catholiques de Winnipeg sont prêts à accepter le système d'inspection des écoles publiques.

En conséquence, en leur nom, nous sollicitons votre Bureau de louer le local de nos écoles, de garder les instituteurs enseignant actuellement dans ces écoles, et de prendre à votre charge le paiement de leur salaire, de même que les dépenses nécessaires à l'ameublement et au maintien des dites écoles, avec l'entente que nos enfants auront le droit de les fréquenter.

Le chiffre de l'assistance tel que constaté par les régistres, a, depuis septembre, été comme suit dans les écoles ci-après mentionnées : Académie Sainte-Marie, 191; école des frères, 196; école des Saints-Anges, 99; école Saint-Joseph, 70; école de l'Immaculée Conception, 175; total, 729.

Le président alors demanda si la députation avait quelque chose à dire à l'appui de ces propositions.

En réponse, M. Carroll dit que leur mémoire leur semblait exposer leurs vues d'une manière assez complète et qu'ils désiraient simplement le soumettre à la considération du Bureau. M. Carroll ajouta néanmoins qu'ils étaient prêts à répondre aux questions qu'on jugerait à propos de leur faire.

Après avoir relu chaque paragraphe de ce document, et avoir posé plusieurs questions auxquelles il fut répondu au cours d'une conversation qui s'établit entre les membres du bureau et ceux de la délégation, le président, M. Bole, demanda plus spécialement si les instituteurs étaient dument qualifiés.

Oui, répondit M. Carroll.

Avez-vous quelque proposition à faire touchant la base sur laquelle le loyer des écoles pourrait être établi, demanda-t-on encore ?

Non, fut-il répondu. Nous n'avons pas discuté ce point entre nous. Nous pensions que l'on pourrait prendre pour base la valeur des propriétés, et qu'une rente de tant par cent pourrait être fixée comme loyer.

Le Dr Benson demande ensuite :

Entendez-vous que notre bureau loue toutes les écoles occupées par les catholiques ? Par exemple, si nous désirions avoir l'Académie Sainte-Marie, seriez-vous prêts à nous louer, pour des fins scolaires, toute la bâtisse, les cours, ainsi que tout ce qui s'y rattache ? Au besoin, même, consentiriez-vous à supprimer tous les emblèmes qui s'y trouvent et qui vous sont propres, et à nous donner possession entière?

M. Carroll—C'est une question qui ne s'est pas présentée à nous. Cette école est en même temps un pensionnat. Une bonne partie de l'édifice est consacrée à des fins d'ordre privé. Ne serait-il point possible pour vous de ne prendre en location que la partie affectée aux classes, pour les fins de l'école publique ?

Le Dr Benson exprime l'avis qu'il n'en pourrait être ainsi, parce que la loi tient le bureau responsable des bâtisses, des terrains et de tout ce qui s'y trouve.

Le Dr Benson réitéra sa question pour l'école de l'Immaculée Conception.

M. Carroll demanda si le Bureau n'avait pas déjà loué des appartements dans des bâtisses dont il n'avait pas l'entier contrôle.

Le Dr Benson répondit qu'il ne le croyait pas. Il cite les cas d'une école des dimanches presbytérienne, de la maison d'école St. John, de l'école de l'église anglicane au Fort Rouge. Dans chacun de ces cas, le Bureau a l'usage de toutes les bâtisses et des terrains.

M. Carroll est d'avis que, bien que la question ne se soit pas présentée à leur esprit, il serait possible, si le bureau veut agir libéralement, de tout arranger dans un avenir prochain. Il croit que c'est l'intention des révérendes sœurs de construire prochainement un nouveau couvent quelque part ailleurs.

Le Dr Benson croit que le bureau ne pourrait louer avant que ces dispositions n'aient été prises. Il suggéra aussi d'enlever la clôture de l'école Sainte-Marie et d'en réunir les cours à celles de l'école Carlton. Quant aux écoles de Saint-Joseph et des Saints-Anges, le Bureau pourrait obtenir la possession complète des bâtisses et du terrain.

Le président suggéra la nomination d'un sous-comité du Bureau des Ecoles Publiques pour se rencontrer avec un sous-comité du bureau catholique et aviser à ce qui serait possible de faire. La loi, dit-il, statue clairement que le Bureau des écoles publiques ne peut se rendre responsable d'un édifice dont il n'a pas le contrôle.

En réponse à une question de M. Carman, M. Marrin dit que la maison d'école Sainte-Marie, pour les garçons, contient quatre appartements et possède quatre instituteurs, avec environ 200 élèves. Dans l'école des Saints-Anges, il y a deux appartements.

Le Dr Benson suggéra aux membres de la délégation de déclarer par écrit qui ils représentaient. Représentaient-ils une commission d'écoles catholiques non autorisées par la loi ? Ont-ils été choisis par le clergé, par l'Eglise ou par l'assentiment du public ? Il lui paraît que l'autorité ecclésiastique devrait signifier au bureau sa volonté d'accepter ce règlement.

M. Carroll—Notre autorité vient des contribuables catholiques Nous agissons en notre qualité de laïques. Nous venons ici avec les meilleures dispositions. Nous croyons que la loi existante offre des avantages dont nous pouvons nous prévaloir: nous croyons aussi qu'avec du bon vouloir, nous pouvons vaincre quelques-unes des difficultés que nous rencontrons. Nous sommes venus vous présenter notre requête et, de toutes les façons, nous voulons contribuer au règlement de la question. Nous placerons nos écoles sous votre contrôle et nous permettrons à nos enfants de les fréquenter. Nos instituteurs ont leurs diplômes. Quant au détail concernant les terrains et les bâtisses, tout cela pourra s'arranger plus tard.

M. Dulmage—Etes-vous disposés à permettre à notre inspecteur de procéder à la répartition des enfants, au cas où nous nous chargerions de vos écoles ? Nous permettrez-vous d'y mettre des enfants protestants et d'envoyer ailleurs des enfants catholiques ?

M. Carroll — Notre mémoire s'explique là-dessus.

Le Dr Benson fait entrevoir une difficulté à propos de la rétention des instituteurs. Il ne pense pas qu'il doive être pris pour fait admis que l'on puisse s'engager à retenir pour toujours les services de ces instituteurs, ni croire que le bureau pourrait entretenir une pareille idée. En outre il y a là plus d'instituteurs que nous n'en employons ailleurs pour le même nombre d'élèves. Nous ne pourrions pas facilement accepter vos instituteurs tels qu'ils sont à cause de leurs costumes; quelques sujets de ce personnel enseignant porteraient le costume des Sœurs, et celles-ci ne voudraient pas les abandonner.

M. Fowler—Combien d'instituteurs et combien d'institutrices avez-vous ?

M. Marrin—Nous avons quatre instituteurs et quatorze institutrices.

M. Horne—Si cette proposition était acceptée par le bureau des écoles publiques, ce règlement serait-il acceptable au clergé ?

M. Carroll—Je pense que je puis prendre sur moi de vous répondre positivement dans l'affirmative. Notre proposition émane de toute façon de l'élément laïque et des contribuables catholiques de la cité ; mais elle serait, telle que proposée par nous, acceptable au clergé.

M. Horne voit une difficulté dans les costumes portés par les Sœurs. Par cet arrangement les écoles deviendraient des écoles publiques, et il serait du devoir du bureau de prohiber dans ces écoles le port de tout habit ayant un caractère confessionnel.

M. Carman demande s'il serait nécessaire de garder tous ces instituteurs. Serait-il absolument nécessaire d'accepter les instituteurs portant un costume ?

M. Carroll—Je ne le crois pas. Je ne crois pas non plus qu'il serait nécessaire de prendre à votre charge tous les instituteurs. C'est là un détail. Ce que nous vous demandons décidément, c'est de prendre nos écoles moyennant une redevance quelconque et d'employer nos instituteurs.

Le Dr Benson fit remarquer qu'il y avait beaucoup de jeunes institutrices catholiques munies de diplômes réguliers et qu'elles pourraient faire aussi bien l'affaire que les institutrices actuelles. Il ne voit pas comment l'on pourrait tourner la difficulté contenue dans la clause de l'acte scolaire

A suivre en 3ème page

LES ECOLES CATHOLIQUES DE WINNIPEG

Suite de la 2ème page

qui pourvoit à ce qu'il n'y ait, à l'exception des heures consacrées à l'instruction religieuse, aucune séparation des élèves par dénominations religieuses.

M. Deegan cita la clause 4 de la loi qui statue que lorsqu'il y aura 40 élèves catholiques dans une école, on devra engager un instituteur catholique. Nous vous demandons, dit-il, d'interpréter libéralement cette clause. Ceci pourrait être discuté plus amplement par un sous-comité, si la proposition d'en nommer un est adoptée. Les familles catholiques désirent que leurs filles reçoivent leur éducation de personnes de leur sexe. Il ne sache pas qu'il n'y ait rien dans l'acte des écoles qui prohibent le costume des Sœurs. L'on pourrait cependant examiner davantage ce point. Les délégués sont animés d'un sincère esprit de conciliation. Il est temps de chercher à vivre en paix.

M. Marrin demande quelle clause de la loi scolaire s'applique au costume.

On répond qu'il n'y en a point.

Le Dr Benson n'interprète point la clause 4 de la même façon que M. Deegan. Au reste, la clause 7 est bien claire. Si l'interprétation de M. Deegan était la vraie, et que l'on voulut le mettre rigidement en vigueur, il faudrait renvoyer l'instituteur protestant et nommer un instituteur catholique dans les cas où un seul instituteur serait nécessaire. Parce que l'acte dit qu'"un instituteur catholique sera employé."

M. Horne sympathise avec les catholiques dans leur infortune. C'est un grand désavantage que d'avoir à payer une double taxe. Personne ne serait plus aise que lui de voir la chose enfin se régler.

Le Dr Benson propose, appuyé par M. Roberts, et il est résolu que le président nomme trois représentants du Bureau, ou plus, pour s'aboucher avec trois représentants de la population catholique et faire une étude de la question dans le but d'en arriver à un arrangement, lequel devra être soumis au Bureau à sa prochaine réunion.

M. Bole nomma les messieurs suivants, pour former le sous-comité: MM. Byrnes, Fowler, McKechnie et le Dr Benson.

M. Carroll remercia le bureau de la réception qu'il avait accordée aux délégués.

L'assemblée fut alors ajournée.

Notes Politiques

Le "Catholic Record"—un journal libéral pourtant—dit qu'en 1878 bon nombre de catholiques, qui avaient jusque là supporter M. McKenzie, se rangèrent du côté de sir John A Mcdonald et lui donnèrent de belles majorités. L'histoire se répète, dit l'organe catholique de London. Le même courant de désintégration passe à travers les rangs catholiques. Aujourd'hui comme alors, les chefs libéraux ne veulent pas le croire. Mais aux élections prochaines, le résultat sera le même qu'en 1878.

En effet, la réaction se fait partout. Le spectacle de corruption pratiquée par les libéraux se déroule, et l'électeur honnête n'y peut tenir. Le prochain parlement verra les conservateurs au pouvoir. A quoi bon s'attacher à ce gouvernement libéral qui a trahi toutes ses promesses et trompé tout le monde.

***

L'hon. sénateur Bernier est venu passer la vacance de Pâques dans sa famille. Le sénat reprendra ses séances le 24 du courant.

***

"L'Echo" termine un long article bourré de citations qui portent à faux, par les mots suivants:

"Qu'il le veuille ou non, il est désormais bien avéré que LE MANITOBA est l'organe de la coterie conservatrice la plus fanatique..."

Ouida!

De pareilles exagérations portent avec elles leur remède. Aussi longtemps que "L'Echo" en commettra, nous ne serons pas mal.

Si pour le moment nous admettions le bien fondé de cette accusation, nous pourrions fort bien répliquer que nous avons encore du chemin à parcourir avant d'atteindre le degré d'aveuglement et de servilisme dont "L'Echo" donne chaque semaine des preuves, en appuyant ceux qui nous ont dépouillés, spécialement M. Greenway, dont les plus chauds libéraux veulent aujourd'hui se débarrasser. Du reste nous reviendrons probablement là-dessus.

A Ottawa

Sir Chs. Tupper a continué la discussion sur l'exposé budgétaire.

Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur les idées qu'il professe, il faut admirer ce vieillard de près de 80 ans, toujours prêt, malgré son grand âge, à faire le coup de feu, à tenir tête à ses adversaires, à subir les fatigues des longues séances parlementaires, dans cette enceinte où l'air se renouvelle avec peine et où de plus jeunes se sentent accablés.

Sir Charles Tupper a énoncé la politique de son parti au sujet du tarif préférentiel, qui est la question économique la plus importante que nous ayons maintenant à résoudre, à raison des résultats politiques et sociaux qui peuvent en surgir, par surcroît aux résultats commerciaux.

Cette politique consiste à vouloir obtenir de l'Angleterre des compensations équivalentes aux avantages qu'un tarif préférentiel canadien confère au commerce anglais, aussi bien à celui des colonies qu'à celui de la Grande-Bretagne.

Aussitôt après son discours, Sir Charles sautait, d'un pied alerte, dans une voiture l'attendant aux portes du palais législatif, et, se rendant à la gare du chemin de fer, prenait le train pour Québec. Il était de retour et à son poste, lundi.

M. Paterson, le ministre des douanes, a suivi Sir Charles Tupper dans la discussion. Il n'a pas eu une bonne chambre. Non pas qu'elle ait été tapageuse, non; elle a été fort paisible au contraire: les banquettes étaient vides.

M. Patterson n'a ni l'envergure ni l'autorité de ceux qui l'avaient précédé. Mais il méritait d'avoir une meilleure chambre.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

La retraite des hommes, prêchée par Mgr l'archevêque, s'est terminée dimanche matin, par la communion générale. Les Forestiers Catholiques et les membres de l'A. C. B. M. ont assisté en corps à la messe de 7½ a.m., et y ont fait leurs Pâques. Mgr Langevin à cette occasion a adressé la parole et l'a fait avec un grand bonheur d'expression.

M. l'abbé Gendron, du séminaire de Saint-Hyacinthe, est arrivée ici samedi dernier. Il vient surveiller les intérêts du séminaire, qui a une vaste ferme à LaSalle.

Sentiments exprimés dans l'allégorie des plantes, etc.

Jasmin rouge, je m'attache à vous.—Camomille romaine, je me renderai digne de vos soins.— Lin, je sens tous vos bien faits.—Tabac cultivé, je surmonterai tous les obstacles.—Héliotrophe, je vous aime plus que moi-même.—*Vin MorinCréso-Phates*, remède sans rival pour soulager promptement et guérir les maladies des poumons.

On est en ce moment occupé à peinturer le bloc qui fait le coin des avenues Provencher et Taché.

Assemblée régulière de la cour Taché des Forestiers Catholiques ce soir.

L'égoût de la rue Dumoulin sera probablement terminé samedi.

La Compagnie du Pacifique Canadien désire faire savoir que pour la commodité des canadiens elle ouvrira un bureau de commissaires canadiens, N.10 rue de Rome à Paris, pendant toute la durée de l'Exposition. Les visiteurs du Canada pourront en arrivant à Paris s'adresser à ce bureau pour leurs informations touchant leur installation, etc., ils pourront aussi lui confier leurs lettres,lesquelles seront envoyées à destination.

NAISSANCE

A Winnipeg le 9 avril, Madame L. de Galembert, une fille.

L'enfant a été baptisée sous les noms de Suzanne, Marie, Louise, Françoise.

Marraine: Madame de Chauny; Parrain: M. François de Galembert, résidant en France, représenté par M. Georges Duflos de Fannystelle.

Municipalite de Montcalm

AVIS

EST par les présentes donné que le Rôle d'Evaluation de l'année 1899 a été adopté pour l'année 1900, et que le Conseil siégera en Cour de Revision pour entendre les plaintes qui pourraient être faites contre le dit Rôle d'Evaluation,

MARDI, LE 15me JOUR DE MAI 1900,

à la Salle Municipale, à Letellier, à dix heures A.M.

Que le dit Rôle peut être vu et examiné au bureau du Secrétaire-Trésorier par tout contribuable qui le désirera.

Que les plaintes contre le dit Rôle, s'il y en a, seront reçues par le soussigné jusqu'au 6me jour de Mai 1900

Donné à St-Jean-Baptiste, en mon bureau, sous ma signature, ce 24me jour du mois de Mars 1900.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trésorier,
Municipalité de Montcalm.

LA DANSE DE SAINT-GUY

HISTOIRE DE LA GUÉRISON D'UNE JOLIE JEUNE FILLE

ELLE FUT D'ABORD ATTEINTE DE LA GRIPPE, LES SUITES SE TRADUISANT PAR LA DANSE DE SAINT-GUY. LES AMIES DÉSESPÉRAIENT DE SA GUÉRISON.

De l'"Acadien" Wolfville, N.-E. :

Les malles de Wolfville à Gaspereau sont transportées chaque jour par un employé civil, qui est remarqué par ses affabilités et sa ponctualité à remplir les devoirs de sa charge. Son nom est M. Merriner Cleveland, et sa résidence est à Gaspereau, où il demeure, avee sa femme et sa petite fille, Melle Lizzie May Cleveland, une jolie fillette de quinze ans. Il y a quelques mois la santé de leur petite fille devint une source d'anxiété pour M. et Mme Cleveland, et les voisins qui apprirent la maladie de l'enfant, branlaient gravement la tête, et se disaient que les craintes des grands-parents ne reposaient sur rien de sérieux. Quand la nouvelle parvint aux oreilles du reporter de l'"Acadien," il y a quelque temps que la santé de Melle Cleveland avait été restaurée, il se hâta d'aller interviewer M. Cleveland, pour connaître les faits de la cause. Quand il expliqua à Mme Cleveland l'objet de sa visite, ils se montrèrent empressés à lui donner les renseignements qu'il désiraient avoir, et nous transmettons au public les faits de ce cas remarquable. De bonne heure en décembre 1898, Melle Cleveland tomba malade d'une grave attaque de grippe et on entretenait des craintes au sujet de sa guérison. Des soins intelligents surmontèrent, toutefois, cette maladie, mais elle laissa son systèms complètement délabré. Le mal se traduisait surtout pour la faiblesse nerveuse. En janvier les symptômes de la Danse de Saint-Guy commencèrent à se manifester. D'abord ils ne furent pas très apparents, mais bientôt cette terrible maladie la rendit impotente. En peu de temps, elle perdit tout contrôle sur les mouvements de ses pieds et de ses mains. Pendant des semaines on dut la transporter d'une chambre à l'autre et il fallait la faire manger. Naturellement, ses grands parents devintent très alarmés, et ayant essayé, sans résultat, plusieurs autres remèdes, résolurent de lui donner les Pilules Roses du Dr Williams. La suite démontra que leur confiance n'avait pas été mal placée. Après l'épuisement de trois boîtes, l'état de la malade s'était considérablement amélioré. Alors, M. Cleveland acheta six autres boîtes et on continua l'usage du remède, comme auparavant. La malade commença à revenir rapidement. Quand la cinquième boîte fut épuisée, Mme Cleveland réduisit la dose à une pilule par jour, tant que dura la sixième boîte dont l'epuisement marqua la guérison complète de la victime. Melle Cleveland est maintenant aussi vigoureuse et en aussi bonne santé qu'on puisse le désirer Ses grands parents sont convaincus que seules les Pilules Roses du Dr Williams sont responsables de sa guérison et ils sont remplis de reconnaissance pour les résultats produits avec l'aide de la Providence.

En vente chez tous les marchands ou envoyées franc de port à 50c la boîte ou six boîtes pour $2.50, en s'adressant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. Ne vous laissez pas persuader d'essayer quelque chose qu'on dit être aussi bon."

CONCERT

Mademoiselle Gabrielle Mollot donnait jeudi dernier, au Grand Opera House, à Winnipeg, un concert qui lui fait honneur, ainsi qu'à ses élèves.

Le théâtre était littéralement rempli; pas une place n'est demeurée vacante. Et l'auditoire a manifesté une satisfaction et un intérêt visibles, du commencement à la fin. Le programme comportait une musique variée, tous les morceaux étant la production des meilleurs compositeurs. Melle Mollot elle-même a pris place au piano. Inutile de dire si son jeu, toujours brillant, toujours nuancé, toujours sûr, a excité l'admiration.

La partie vocale a été rendue avec talent par Melle B. McKenkie et M. S. Adams. Trois demoiselles de Saint-Boniface, qui suivent ces cours de musique, ont figuré au programme; ce sont Melles A. Mondor, E. Pendergast et A. Auger. Mademoiselle Mollot et ses élèves voudront bien accepter nos félicitations à l'occasion de ce très intéressant concert.

CONSULTATIONS GRATUITES

Les personnes malades qui désireraient consulter nos médecins spécialistes, feront bien d'écrire pour notre blanc de questions. Nous ne chargeons absolument rien pour les conseils donnés. Nos médecins soignent les hommes et les femmes également. La Cie Médicale Franco-Coloniale, propriétaire des Pilules Longue Vie du Chimiste Bonard. No 202 Rue St Denis, Montréal, Qué.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les amis de M. Réné Chevrier, de Winnipeg, lequel était à l'hôpital de Saint-Boniface depuis quelque temps, souffrant d'une attaque de fièvre cérébrale, seront heureux d'apprendre qu'il est maintenant rétabli. Il était sous les soins de Dr Dame.

—Dans la liste des instituteurs et institutrices qui ont reçu dernièrement les diplômes de l'Ecole Normale, nous avons, bien involontairement, omis le nom de Melle Alexina Marion. Nous nous empressons de réparer cet oubli, commis par inadvertance.

—Le Waghorn's Guide d'avril contient les derniers horaires des trains, les taux nouveaux du C. P. R. et de ses embranchements, la date du départ des transocéaniques et leur taux de passage, etc., aussi la liste des bureaux de poste des bureaux d'échange, etc. Ce guide possède aussi une bonne carte de Winnipeg, et de la province.

—Les révérendes Soeurs des Saints Noms de Jésus et Marie viennent de recevoir une belle Statue de Saint-Joseph, pour leur chapelle du couvent de St-Boniface. Cette statue est un don de Mrs McClorg, convertie récemment au catholicisme et autrefois de l'église anglicaine. Cette dame distinguée, qui a un petit-fils au collège de Saint-Boniface, réside en cette ville depuis plusieurs mois, chez Madame Jean.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 10 Avril 1900.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 28	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs. Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Superieure XXXX		1 05
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 50
Son, "		9 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 50 à	6 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

POUR UN HERITAGE

No. 15

PREMIÈRE PARTIE

VII

L'ENLÈVEMENT

"On ne vole pas un enfant pour le tuer, répétait-elle; si ma fille vit encore, je la retrouverai, dussé-je fouiller le monde entier. Elle porte au cou un reliquaire en or dans lequel ses initiales sont gravées ou les misérables vendront cette objet de valeur, et l'on finira peut-être par découvrir le recéleur, ou ils le lui laisseront, et ce sera un signe de reconnaissance."

Malgré cette fugitive espérance, le désespoir de la malheureuse mère était effrayant à voir. Son état inquiéta même si vivement l'abbé, qu'ils conseilla à M. de Chollet d'écrire à Mme de Mortarembert qui était encore en Normandie, et même de lui envoyer un courrier pour la prier de revenir.

C'était là le dernier conseil que le vicomte eût désiré recevoir, mais dans le rôle de dévouement qu'il jouait consciencieusement, il lui était impossible de repousser cet avis.

Sans même prévenir sa belle-soeur, il fit partir un homme sûr pour la ville où il savait qu'on pourrait trouver le baron et sa femme.

La lettre qui contenait la triste nouvelle frappa Mathilde comme d'un coup de foudre. Elle s'arrêta en la lisant, et d'un geste sembla repousser une idée monstrueuse qui traversait son cerveau.

—Charles, il faut partir à l'instant même, dit-elle à son mari, qui du reste donnait déjà des ordres en conséquence.

Les postillons, auxquel le baron fit miroiter l'espoir d'une forte récompense, rivalisèrent de zèle pour franchir les distances avec une rapidité vertigineuse, Aussi trois jours avant l'époque prévue par Henri, Mathilde et M. de Mortarembert descendaient devant le château.

La comtesse n'avait pas encore été avertie de la démarche faite auprès de son amie, mais elle était habituée à l'heure de la souffrance de toujours trouver à côté d'elle ce coeur fidèle; et elle ne s'étonna pas de son arrivée.

Ce fut, pour les deux amies, une entrevue pleine de larmes. Thérèse raconta, dans tous ses détails la mystérieuse disparution de son enfant, les fouilles sans résultats de l'étang, et la nouvelle direction donnée aux recherches.

Qu'a fait à ce sujet le vicomte? demanda la jeune femme.

—Ah! chère amie! Henri souffre presque autant que moi de la perte de cette enfant, à qui il s'était passionnément attaché, et, depuis quatre jours, il s'adresse à tous ceux qui peuvent avoir une influence quelconque pour les recherches commencées, à la police, à la gendarmerie, partout, afin qu'on nous vienne efficacement en aide.

—Mais depuis six jours on a dû déjà retrouver un grand nombre des industriels de la foire; ces gens-là vont à petites journées et ne parcourent qu'une étendue restreinte de chemin par vingt quatre heures.

—On en a rejoint plusieurs, en effet; mais, il ont pu facilement prouver leur innocence; quelques autres ont pris des directions encore inconnues; et, du reste, qui nous dit qu'après avoir volé mon enfant ils ne l'aient pas passée à quelques bohémiens n'ayant pas assisté à la fête.

Mathilde réfléchissait.

Il était certain pour elle que la version admise par la comtesse était vraie; des exemples récents prouvaient la facilité avec laquelle on opérait des enlèvements à cette époque; mais il lui semblait étonnant qu'on eût pu en six jours retrouver tous les groupes qui avaient pris part à la foire.

"La conduite de l'affaire a dû être mal entreprise, se disait-elle."

Et le soir même elle pria son mari de reprendre l'œuvre en sous main.

Le baron avait des connaissances puissantes à Paris; il écrivit et obtint l'emploi de tous les moyens habituellement en vigueur pour découvrir les crimes les plus cachés.

Des policiers intelligents lui furent envoyés à Kernac et s'occupèrent activement de rechercher les moindres indices.

Ils battirent le pays jusqu'aux côtes, demandèrent et questionnèrent tout fut inutile. Quinze jours après ils rentraient à Kernac, sans rapporter le moindre renseignement.

Un seul manquait encore à l'appel; il s'était juré d'éclaircir ce mystère, et d'y gagner un avancement qui, selon lui, se faisait trop attendre et qu'on lui avit promis en cas de réussite.

Lorsqu'il se présenta, deux jours après à ses collègues, on devina qu'il dut être plus heureux qu'eux. Aussitôt arrivé, il demanda à parler au baron et au vicomte.

—Auriez-vous un indice? questionna ce dernier avec émotion?

—Plus qu'un indice, une certitude.

—Ma nièce vit-elle?

—Hélas! je n'ai pas une aussi bonne nouvelle à vous annoncer et il m'est même impossible de découvrir quel peut être son ravisseur, car il a péri avec elle sans laisser de traces.

—Alors comment savez-vous?

—A Cherbourg, comme dans toutes les villes un peu importantes de mon parcours j'ai fait une enquête minutieuse sur les événements qui ont pu se passer depuis trois semaines. Là, un brave homme, au courant de toutes les histoires de la localité, me parla d'une découverte faite à une époque qui doit à peu près correspondre à quatre où cinq jours après l'enlèvement. Voici ce dont il s'agissait: Le matin, des pêcheurs longeant en barque les failaises, remarquèrent avec étonnement un amas de débris amoncelés sur des roches que l'eau de la mer ne baigne qu'aux fortes marrées; ils s'approchèrent avec précautions de ces brisans, et virent le corps mutilé d'un cheval et les débris d'une voiture. L'eau avait passé plusieurs fois sur ces épaves et avait emporté toutes celles dont le poids n'avait pas fait de résistance. Ils prévinrent les autorités et l'on constata que la voiture avait dû tomber du haut de la falaise. L'inspection de ce qu'il en restait fit découvrir, dans un coffre à demi brisé, un vêtement de saltimbanque, quelques menus objets, une robe blanche d'enfant attachés à la capote de la voiture; on trouva encore un vieux foulard noué à un clou et en dessous une chaine d'or à laquelle pendait un reliquaire.

Ces quelques objets furent déposés à la mairie de la ville; le cheval fut jeté à la mer et les vagues emportèrent le reste de la voiture avant qu'il fût possible de les transporter en terre ferme. On n'avait pu y découvrir aucune indication sur la provenance du véhicule ni sur ceux qui le conduisaient. Rien ne put donc guider les recherches ; plus qu'à dix lieues à la ronde, personne n'avait hébergé des voyageurs dans les conditions indiquées; on en conclut forcément que, tués eux-mêmes dans la chute, ils avaient été emportés par des marées qui suivirent la catastrophe.

—Et ce médaillon? demanda Henri avec hésitation.

—Le médaillon porte les deux initiales que vous m'avez indiquées, et il est en tout point conforme au signalement que vous m'en avez donné. Quant à la robe trouvée dans le coffre brisé, c'est celle que portait Mlle de Kernac le jour où elle a disparu. Ces objets, du reste, sont tenus à votre disposition, et le maire est prêt à faire un acte constatant la mort probable de l'enfant à qui appartenaient ces objets.

Quant à l'homme, ce maillot de saltimbanque, ces billes, ces trompettes sont les seuls indices qu'on ait sur l'état qu'il exerçait, et rien n'a fait soupçonner sa personnalité, ni le lieu où il se rendait.

—Oh! la pauvre enfant, murmura le vicomte, et que va devenir la malheureuse mère devant des témoignages aussi irrécusables; jamais, je n'aurai le courage de lui annoncer cette nouvelle.

—Il faut en charger Mathilde, mon pauvre ami, elle saura trouver, dans son coeur de femme, des paroles de consolation qui adouciront cette terrible épreuve. Je partirai demain avec vous pour aller cherchercher les preuves de la présence de l'enfant dans la voiture brisée et vous aider à faire établir un acte de décès

—Pauvre petit ange! répétait Henri, mais si l'on pouvait seulement deviner le mobile qui a fait agir ce ravisseur inconnu

—Le fait resterait le même, mon ami, du reste, les vêtements trouvés prouvent que la comtesse ne s'était pas trompée dans ses pressentiments. Ces misérables volent facilement les enfants pour en faire des élèves, et peut-être aussi pour les rendre aux familles plus tard, à l'aide d'un compère qui s'arrange pour obtenir une récompense.

—Deux choses m'étonnent dans cette affaire, dit alors le policier, qui, jusque-là avait écouté les deux gentilshommes sans les interrompre, c'est que la voiture ait été conduite par un seul individu et la nature même de cetite voiture, qui, d'après les débris qu'on a retirés, ne ressemble en rien aux grandes charrettes couvertes, espèce de maisons ambulantes dont se servent habituellement les saltimbanques.

Si en ce moment on eût pu voir le visage du vicomte, on aurait été surpris de la pâleur de ses traits.

—Nous continuerons nos investigations, ajouta l'agent, et peut-être parviendrons-nous à saisir la trame de cette mystérieuse affaire.

Henri approuva de la tête.

—J'ai rapporté le procès-verbal fait à Cherbourg sur cet événement, et je questionnerai ici, afin de savoir si cette voiture peut être reconnue par quelques-uns des oubergistes du pays. L'homme ne pouvait deviner l'accident qui lui arriverait, et pensant probablement gagner la frontière, avant qu'on fût sur ses traces, il n'a pas dû chercher à dissimuler sa voiture.

Sous ce rapport, le vicomte était tranquille, car il savait que grâce aux précautions convenues, Germain n'avait séjourné dans aucune hôtellerie, et que la voiture était restée pendant la durée de l'enlèvement dans une métairie abandonnée.

Malgré cette conviction il aurait vivement souhaité que l'agent parisien ne continuât pas ses recherches, et il se promit de les lui faire abandonner dès qu'il le pourrait, sans éveiller de soupçon. Pour le moment, il devait faire montre de dévouement pour les siens, et il ramena la conversation sur les précautions à prendre pour annoncer la fatale nouvelle à la comtesse.

A Suivre.